

PROJET D'ARMATURE DU PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE DU SCOT DE L'ARTOIS

AXE 1 : L’AFFIRMATION DU CARACTERE MULTIPOLAIRE DU TERRITOIRE BASE SUR L’ARTICULATION ENTRE POLARITES ET BASSINS DE VIE

Orientation 1.1 : Définir L’ARMATURE TERRITORIALE reposant sur le principe d'une articulation entre polarités et bassins de vie.

Objectif 1.1.1 : Définition de l'armature territoriale avec identification des polarités et leurs bassins de vie (on identifie les polarités et leur bassin de vie)

Objectif 1.1.2 : Définition des catégories de polarités en fonction des niveaux de service retenus (on définit une catégorisation des polarités en fonction des niveaux de services attendus)

Objectif 1.1.3. : Mettre en œuvre un développement et une urbanisation cohérents avec l'armature territoriale définie, notamment en ce qui concerne la complémentarité des services et des équipements (principe de la priorisation de l'urbanisation là où les niveaux de service et de desserte sont cohérents) (corrélér l'offre de logement et proximité des équipements structurants de mobilité en commun, densifier de façon raisonnable et raisonnée le tissu urbain existant, prioriser la localisation des logements dans les centralités où se concentrent l'offre d'équipements et services et les pôles d'emploi, permettre de façon limitée et conditionnée les extensions liées à l'habitat)

Orientation 1.2 : L’affirmation des POLARITES comme hubs de services et de mobilités

Objectif 1.2.1 : Identification des polarités qui constituent des centralités dans lesquelles il conviendra de maintenir ou développer un certain niveau de services et de commerces (localisation des polarités à développer en termes de services et de commerces = centre-bourgs, etc.)

Objectif 1.2.2. : Identification des hubs de mobilités autour desquels il conviendra de développer l'intermodalité et les services de mobilité (identification des hubs de mobilité, pôles gares etc.)

Objectif 1.2.3. : Renforcer les connexions entre les différentes polarités du territoire (réseau des polarités)

Orientation 1.3 : L’irrigation des BASSINS DE VIE et le renforcement de leurs connexions avec les polarités

Objectif 1.3.1 : Proposer des offres de transports collectifs adaptés aux faibles densités des secteurs à desservir (TAD, Transport d'Utilité Sociale, nouveaux services de mobilité) avec rabattement hiérarchique vers les polarités

Objectif 1.3.2 : Desservir les bassins de vie et développer l'intermodalité à différentes échelles (favoriser le rabattement vers les pôles de services pour chacun des bassins de vie, s'interroger sur les besoins de stationnement long terme, réguler les flux routiers et le stationnement autour des pôles gares du territoire, etc.)

Objectif 1.3.3 : Développer un réseau d'aménagements cyclables permettant le rabattement vers les polarités et répondant aux usages du quotidien et un rééquilibrage du partage de la voirie et une sécurisation des itinéraires

AXE 2 : REpondre aux défis du changement climatique tout en préservant la nature et la biodiversité

Orientation 2.1 : Préserver la **RESSOURCE FONCIERE** dans l'objectif du « Zéro Artificialisation Nette » et en promouvant un nouveau modèle d'aménagement basé sur la séquence Eviter-Réduire-Compenser

Objectif 2.1.1 : Remplir l'objectif de consommation foncière répondant aux prescriptions du SRADDET ou à défaut correspondant à la moitié de la consommation de la décennie précédente

Objectif 2.1.2 : Prioriser un développement urbain axé sur le comblement des dents creuses et recherchant la densification dans le tissu urbain existant

Objectif 2.1.3 : Rechercher et encourager la réhabilitation et l'exploitation de toutes les friches existantes sur le territoire

Objectif 2.1.4 : Lutter contre la vacance commerciale et des logements

Orientation 2.2 : Préserver et garantir la qualité/quantité de la **RESSOURCE EN EAU**

Objectif 2.2.1 : Réduire l'artificialisation des sols pour permettre une meilleure infiltration des eaux et ainsi favoriser la recharge des nappes

Objectif 2.2.2 : Protéger les aires d'alimentation de captage

Objectif 2.2.3 : Œuvrer pour avoir une meilleure gestion intégrée et durable des eaux pluviales

Objectif 2.2.4 : Encourager la gestion économe et durable de la ressource en eau (particuliers, pratiques agricoles, collectivités, etc.)

Objectifs 2.2.5 : Réduire le rejet des eaux usées dans le milieu naturel et garantir l'état écologique des cours d'eau

Objectifs 2.2.6 : Conditionner le développement à l'existence d'une ressource en eau suffisante

Orientation 2.3 : Prévenir et intégrer les phénomènes de **RISQUES** (naturels et technologiques) et de **NUISANCES** (sonores et pollution atmosphérique)

Objectif 2.3.1 : Favoriser un urbanisme adapté (=prise en compte des risques) et axé sur la sobriété foncière tout en prenant en compte les caractéristiques du sol (argile, etc.) et permettant de lutter contre les effets des transitions climatiques (îlots de chaleur/fraicheur, inondation, réintégrer la nature en ville, etc.)

Objectifs 2.3.2 : Protéger les zones tampons et les espaces de « bon fonctionnement » du cycle de l'eau

Objectif 2.3.3 : Limiter les nuisances envers les populations (bruit, qualité de l'air, → réduction de l'impact écologique des mobilités, etc.)

Orientation 2.4 : Réduire la **CONSOMMATION ENERGETIQUE** et développer la part des **ENR**

Objectif 2.4.1 : Accélérer la réhabilitation et la rénovation thermique du parc de logements et des bâtiments tertiaires et garantir la performance énergétique des bâtiments publics

Objectif 2.4.2 : Développer l'ensemble des potentiels énergétiques disponibles localement (= prioriser le développement de l'énergie solaire dans les zones bâties exploitables (toitures, parking etc.), contrôler leur développement dans les friches ou zones agri/naturelles) et promouvoir/inciter à l'autoconsommation (entreprises, particuliers, administrations)

Objectif 2.4.3 : Encourager le développement des réseaux de chaleur urbains

Objectif 2.4.4 : Favoriser l'expérimentation et l'innovation dans les solutions de production énergétique et garantir une implantation dans le respect du patrimoine et des paysages

Orientation 2.5 : Préserver et développer la BIODIVERSITE sur le territoire

Objectif 2.5.1 : Sanctuariser les espaces naturels à forts enjeux identifiés (ZNIEFF, zones humides, réservoirs de biodiversité, etc.) et protéger les espaces naturels au sein de l'enveloppe urbaine (mares, alignement d'arbres, parcs, etc.)

Objectif 2.5.2 : Intégrer la nouvelle trame Verte et Bleue (=opérationnaliser et protéger en évitant sa fragmentation) et reconquérir la trame Nocturne

Objectif 2.5.3 : Interdire le déboisement tout en permettant des coupes ou défrichement rendus nécessaires

Objectif 2.5.4 : Garantir l'intégration et la qualité environnementale des nouveaux projets (habitat ou développement économique, équipements publics)

AXE 3 : GARANTIR UNE QUALITE DE VIE HARMONIEUSE, UN BIEN-ETRE ET UNE PROXIMITE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Orientation 3.1 : Accompagner la production d'un parc de LOGEMENTS de qualité répondant aux besoins socio-démographiques du territoire

Objectif 3.1.1 : Anticiper les/Répondre aux évolutions socio-démographiques et sociétales (définition du scénario démographique retenu et de l'objectif de logement consécutif)

Objectif 3.1.2 : Diversifier l'offre de logement en proposant notamment des logements plus petits pour répondre au desserrement des ménages et au vieillissement de la population

Objectif 3.1.3 : Proposer une offre de logements adaptés aux populations spécifiques (personne âgées, mobilité réduite ...)

Objectif 3.1.4 : Développer une offre locative sociale de qualité, équilibrée sur le territoire et encourager l'accession à la propriété

Objectif 3.1.5 : Encourager la réhabilitation du bâti et la rénovation énergétique tout en veillant au respect du patrimoine architectural et paysager

Orientation 3.2 : Améliorer la DESSERTE DU TERRITOIRE en garantissant la mobilité des habitants et en développant des solutions décarbonées

Objectif 3.2.1 : Optimiser le fonctionnement du réseau routier existant en régulant les flux et en soutenant le covoiturage afin de réduire l'utilisation individuelle de l'automobile

Objectif 3.2.2 : Concilier les enjeux de liaisons ferroviaires directes et la desserte fine du territoire (desserte des haltes) et maintenir une offre adaptée entre Béthune et Saint-Pol-sur-Ternoise

Objectif 3.2.3 : Favoriser le désenclavement du territoire vis-à-vis de la MEL en développant des itinéraires et des solutions complémentaires au SEM

Objectif 3.2.4 : Affirmer le caractère essentiel d'une amélioration des liaisons ferroviaires vers Lille mais également l'enjeu d'un développement des autres axes pour les déplacements interurbains comme alternative aux grands axes routiers saturés en heures de pointe

Objectif 3.2.5 : Pérenniser la desserte TGV en gare de Béthune vers Paris, essentielle à l'attractivité du territoire

Orientation 3.3 : Œuvrer pour une meilleure offre et accessibilité des EQUIPEMENTS médicaux, sportifs, culturels et récréatifs.

Objectif 3.3.1 : Développer l'offre d'équipements de santé et l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé (=centres de soins non programmé, Centre de santé communaux et intercommunal)

Objectif 3.3.2 : Conforter l'ancrage et le rayonnement des équipements structurants de santé du territoire (CH, CHSM, ...)

Objectif 3.3.3 : S'appuyer sur l'armature territoriale pour définir la stratégie d'implantation des nouveaux équipements sportifs, culturels et récréatifs

Objectif 3.3.4 : Prendre en compte et accompagner la transition numérique des services

Orientation 3.4 : Offrir un **MAILLAGE COMMERCIAL** territorialement équilibré

Objectif 3.4.1 : Rééquilibrer les activités commerciales entre les centralités (prioritaires) et les périphéries (à réguler) (interdire la création de nouvelles zones commerciales de périphérie, l'extension des zones actuelles non déjà viabilisées)

Objectif 3.4.2 : Organiser le développement commercial dans une logique d'aménagement plus durable du territoire en s'appuyant sur l'armature territoriale (réduction des déplacements, proximité des services en utilisant prioritairement les locaux vacants et friches et mobiliser les locaux vacants des centres-villes et centres-bourgs)

Objectif 3.4.3 : Réguler/Empêcher le développement du commerce de flux

Objectif 3.4.4 : Maitriser et accompagner la mutation des zones commerciales existantes (identification d'un schéma des zones commerciales, requalifier et optimiser les zones commerciales existantes) et anticiper la constitution de nouvelles friches commerciales (multifonctionnalité, changement de destination d'une partie de zone pour l'habitat, etc.)

Orientation 3.5 : Préserver et valoriser le **PATRIMOINE** bâti et naturel

Objectif 3.5.1 : Garantir/Maintenir la qualité architecturale et paysagère en tant que source d'attractivité, d'identité et de bien-être

Objectif 3.5.2 : Traiter de manière qualitative les « portes d'entrées » du territoire

Objectif 3.5.3 : Veiller à la sauvegarde et la valorisation des éléments constitutifs du label UNESCO

AXE 4 : ACCELERER LES DYNAMIQUES DE TRANSITION ECONOMIQUE

Orientation 4.1 : Répondre aux **BESOINS ECONOMIQUES** dans le respect des objectifs de sobriété foncière et de qualité urbaine, paysagère et écologique

Objectif 4.1.1 : Définir une stratégie d'accueil des entreprises dimensionnées au besoin liés à l'activité économique et artisanale, équilibrée sur le territoire et dans le respect d'une gestion économe du foncier (optimiser le foncier économique dans l'offre déjà existante, utiliser prioritairement les bâtiments vacants et les friches, protéger le foncier agricole pour soutenir l'économie agricole)

Objectif 4.1.2 : Encourager le développement d'une industrie locale plus durable (décarbonation des procédés industriels, réduction des consommations d'énergie, production et autoconsommation d'énergie renouvelable et de récupération...)

Objectif 4.1.3 : Renforcer les filières clés du territoire et accompagner leurs mutations (vallée de l'électromobilité, matériaux et emballages, BTP, habitat de demain, etc.)

Objectif 4.1.4 : Assurer la diversification des activités du territoire en poursuivant le développement du secteur tertiaire, en encourageant la dynamique entrepreneuriale et le développement de l'innovation technologique et du numérique

Objectif 4.1.5 : Développer l'économie de proximité (économie sociale et solidaire, circuits courts, économie circulaire, etc.) et exploiter les opportunités autour du fluvial

Objectif 4.1.6 : Interdire le développement de nouvelles activités logistiques sauf si en lien avec les industries du territoire

Orientation 4.2 : Articuler la MOBILITE avec le DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Objectif 4.2.1 : Développer les aménagements de qualité pour renforcer l'attractivité économique (diversification des fonctions : accueil de restauration, crèches, etc.)

Objectif 4.2.2 : Privilégier l'accessibilité aux zones d'activités économiques par les transports en communs et par un raccordement de ces dernières par les modes actifs (piéton, vélo) au tissu urbain

Objectif 4.2.3 : Dans la perspective de la mise en œuvre du canal Seine Nord Europe, maintenir et développer les infrastructures logistiques portuaires et ferroviaires permettant le report modal du fret et le développement de solutions logistiques de proximité

Orientation 4.3 : Préserver une AGRICULTURE LOCALE ET PAYSANNE, créatrice de richesse

Objectif 4.3.1 : Préserver les espaces agricoles, éléments structurants des paysages, des fonctions écologiques et du développement économique du territoire (notamment les terres à haute valeur agronomique et les secteurs spécifiques : maraîchage par ex.)

Objectif 4.3.2 : Favoriser et préserver l'activité agricole à travers l'émergence de nouvelles méthodes de production (agriculture raisonnée, etc.)

Objectif 4.3.3 : Permettre et encourager les circuits courts et les structures de vente directe

Objectif 4.3.4 : Lutter contre la baisse du nombre d'exploitation sur le territoire

Orientation 4.4 : Œuvrer à la VALORISATION TOURISTIQUE, PATRIMONIALE et CULTURELLE du territoire

Objectif 4.4.1 : Valoriser les atouts et équipements du territoire pour développer de nouvelles activités économiques et l'attractivité touristique (tourisme de nature, fluvial/fluvestre, gastronomie/terroir/traditions, culturel/patrimoine et mémoire, d'affaires)

Objectif 4.4.2 : Conforter l'ancrage territorial des équipements structurants du territoire (Parc d'Ohlain, Arena Béthune-Bruay, ...) et développer leur rayonnement extra-territorial

Objectif 4.3.3 : Intégrer la stratégie touristique du territoire